



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2024

OBJET : CULTURE

25) Médiathèques

Vente de livres et CD sortis des collections - Subvention
au Comité populaire du camp palestinien de Jalazone

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240208-DEL20240208_25-DE
Date de télétransmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 25

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	31
Absents représentés.....	14
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE HUIT FÉVRIER à DIX-NEUF HEURES TRENTE-HUIT, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 2 février 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 25

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
M. GASSAMA, Adjoint au Maire, représenté par M. OURABAH-BERTOUT,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. BUCH,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme PETER,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme RAER, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH.

ABSENTS EXCUSES

Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



CULTURE

25) Médiathèques

Vente de livres et CD sortis des collections - Subvention au Comité populaire du camp palestinien de Jalazone

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1 et L.2121-29,

vu sa délibération du 31 mars 2022 relative à la vente exceptionnelle de livres et de CD sortis des collections,

considérant que les Médiathèques d'Ivry-sur-Seine procèdent à une évaluation régulière des collections afin d'offrir au public des documents actualisés et retirent dès lors de ses collections des documents anciens,

considérant que les livres et CD sortis des collections des Médiathèques d'Ivry-sur-Seine appartiennent au domaine privé de la Ville et peuvent, être vendus,

considérant l'intérêt de vendre les livres et les CD sortis des collections des Médiathèques, durant l'édition 2022 d'Ivry en fête, et les événements des maisons de quartier 2022 et 2023, afin de faire connaître aux Ivryen.ne.s le circuit des documents achetés en bibliothèque et d'offrir une seconde vie aux éditions encore en bon état en permettant de les diffuser à moindre coût dans les foyers,

considérant que des livres et CD retirés des collections ont été vendus lors de trois temps festifs organisés par la ville, à savoir à la fête du quartier Monmousseau en 2022 et 2023 et à Ivry en fête en juin 2023, et ont généré des recettes inscrites au budget communal,

considérant que reverser les recettes des ventes régulières de livres et de CD retirés des collections des Médiathèques et celles issues des ventes effectuées lors de la fête du quartier Monmousseau en 2022 et 2023 et à l'occasion d'Ivry en fête en 2023, au comité populaire du camp palestinien de Jalazone, participe à soutenir l'action municipale de solidarité internationale,

considérant l'intérêt des projets de solidarité internationale portés par la ville d'Ivry-sur-Seine et son jumelage avec le camp palestinien de Jalazone,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 40 voix pour, 5 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE le versement au comité populaire du camp palestinien de Jalazone des recettes issues des ventes régulières de livres et de CD retirés des collections des Médiathèques municipales, dans la limite d'un montant maximal de 2500 (deux mille cinq cents) euros par an.

ARTICLE 2 : APPROUVE le versement au comité populaire du camp palestinien de Jalazone des recettes issues de trois ventes de livres et de CD retirés des collections des Médiathèques municipales effectuées lors des fêtes du quartier Monmousseau en 2022 et 2023 et d'Ivry en fête en juin 2023, soit un total de 1537,70 (mille cinq cent trente-sept euros et soixante-dix centimes) euros.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 14/02/2024